

26 | 2) Ratification de contrats passés avec divers employés.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ratifier le contrat passé avec M. MAUREAU Hervé le 24 Juin 1903 et approuvé par le Préfet le 4 Juillet 1903.

Il lui demande également de ratifier l'avenant au contrat de :

- M.M. LEBON Antoine
- BOYER Georges

tous deux Receveur-Flacier. "

Adopté à l'unanimité

*Vu*  
 St. Denis, le 20 Sept. 1913  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le Sous-Préfet  
 Directeur du Cabinet  
 Signé - y M. Rousseau